

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

82.222
Objet

5

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le dix sept décembre à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. LACHAUD,
BOUTET, BUJARD, BOUCHET, DUFOUR, BERLAND, BOISARD, BOULAN,
BROTREAU, CABAL, COLLE, DUFEIL, GUICHAOUA, MONTRON, NAULIN,
PAPEAU, PELLETTIER, POUMAILLOUX, Mme TACQUET, M. TETARD,

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. FABER
MAURELLET par M. DUFEIL

Absents : MM. POUGET, VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le
cadre de la Z.A.E.C.

M. VERGEADE Bernard, Industriel forain, demeurant 2 rue Mozart
79100, THOUARS, vient de manifester son intention de solliciter
l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée
section CI, au lieudit "Derrière le Pont", pour une superficie de
2100m², en vue d'implanter un dépôt de véhicules et matériels néces-
saires à son activité.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé
qui a accepté par promesse d'achat en date du 19 Octobre 1982, le
prix de cession fixé à 30F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se
prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux
conditions précitées.

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

24. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1982

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 25

F. R.

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu les plans des lieux et parcellaire,

Vu la promesse d'achat souscrite par M. VERGEADE Bernard
le 19 Octobre 1982,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Municipale
"Urbanisme & Construction, Equipement et Environnement Travaux"
réunie le 10 Novembre 1982,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implan-
tation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par
délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de
l'aliénation au profit de M. VERGEADE Bernard, demeurant 2 rue
Mozart, 79100 THOUARS, d'une parcelle de terrain d'une superficie
de 2.100m², cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont"
moyennant le prix unitaire de TRENTE FRANCS (30F.) H.T. le mètre
carré, soit un prix global et forfaitaire de SOIXANTE TROIS MILLE
FRANCS (63.000 F.) hors taxes, qui sera réglé comptant à la signa-
ture de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de
Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue
par la Ville de ROYAN, au titre du Budget Primitif 1983, chapitre
908, article 2101.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
le Premier Adjoint



ABER.



URBANISME & CONSTRUCTION

Z.A.E.C.

PROMESSE D'ACHAT

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

24. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Je soussigné VERGEADE Bernard demurant 2 rue Mozart
79100 THOUARS,

Prends l'engagement par les présentes d'acquérir à
l'amiable à la Ville de ROYAN une parcelle de terrain sise dans
la Z.A.E.C., rue F. Arago, cadastrée section CI n° 506p. pour
une superficie de 2100m² au prix unitaire de trente francs
(30F.) H.T. le mètre carré.

Accepte ladite acquisition moyennant le prix global et
forfaitaire de soixante trois mille francs (63.000 F.) H.T.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte de vente authentique et à prendre en charge les frais et
honoraires du Notaire et du Géomètre.

Fait en cinq (5) exemplaires.

ROYAN, le 19 Octobre 1982.

*Lu et approuvé
Vergeade*

17 DEC. 1982



Pour le Maire
Adjoint

[Signature]